VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1647 VIII
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

Crédit de 1 398 400 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Belle-Idée, sis au 7, chemin des Choucas, parcelle N° 4523, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Chêne-Bourg, propriété de la Ville de Genève (PR-1647 VIII)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 50 oui et 1 abstention

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 398 400 francs destiné à la rénovation des infrastructures sportives extérieures du Stade de Belle-Idée, sis au 7, chemin des Choucas, parcelle N° 4523, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Chêne-Bourg, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 398 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2028 à 2037.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme:

La Secrétaire: Florence Kraft-Babel

La Présidente: Livia Zbinden